

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Tourisme : les promoteurs réclament la réouverture des établissements

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

Le ministre du Tourisme, Pascal Houangni Ambourou, a procédé, le 28 août dernier à Libreville, à la clôture du séminaire interne d'accompagnement du secteur touristique ouvert une semaine plus tôt. Cette rencontre avait pour objectif d'examiner toutes les préoccupations des opérateurs économiques et de voir avec les différentes entités, les actions à mener pour une relance urgente, efficace et sécurisée, afin de sauver ce secteur fortement impacté par la crise due au Covid-19.

Les travaux, qui se sont déroulés sur une semaine, étaient axés sur la préparation de la relance du secteur. Laquelle passe par l'ouverture

des espaces touristiques fermés et un assouplissement des horaires de fermeture.

"Pour un retour progressif de l'activité, nous avons, au cours de ce séminaire, fait le point sur un éventail de stratégies d'accompagnement de la réouverture de l'existant, aux fins de stopper l'hémorragie qui, de jour en jour, fait agoniser l'activité touristique", a indiqué Pascal Houangni Ambourou.

En effet, selon les statistiques du Club tourisme de Libreville, ce sont plus de 20 000 emplois perdus au niveau du Grand Libreville et 180 établissements fermés depuis plus de 6 mois avec toutes les conséquences sociales et économiques que cela comporte.

"Le secteur a besoin de rouvrir, sinon on va mourir tout simplement.

Depuis le mois de mars, on est fermé et on ne comprend pas pourquoi on diabolise le secteur du tourisme. On demande la réouverture mais surtout le report du couvre-feu, à 24 heures", a confié Jocelyne Halajko, présidente du Club tourisme de Libreville (CLT). Selon le vice-président du Comité scientifique Covid-19, Pr Edgard Ngoungou, l'ensemble des recommandations émises au cours de ce séminaire vont être soigneusement analysées en vue d'une éventuelle reprise des activités dans ce secteur.



Photo: DR

Houangni Ambourou clôturant le séminaire interne d'accompagnement du secteur touristique.

Ecobank en partenariat avec AirtelMoney

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LES clients disposant d'un compte actif AirtelMoney et un compte bancaire Ecobank Gabon peuvent désormais transférer de l'argent de leur portefeuille AirtelMoney vers leur compte bancaire Ecobank.

C'est le dernier service proposé par AirtelMoney et Ecobank Gabon. Les deux entreprises ont noué, le 28 août dernier, à Libreville, un partenariat dans ce sens. "Nous pensons que nos deux entités sont capables d'offrir aux marchés africains des solutions innovantes et accessibles dans le but d'améliorer le quotidien des communautés, des clients et des partenaires que nous servons. En cette période de la Covid-19, il était important pour nous de préserver nos clients en leur offrant différents canaux pour accéder à leur banque. Aujourd'hui, avec le rattachement du compte bancaire et du compte AirtelMoney, chaque client peut désormais limiter ses déplacements, approvisionner son compte et faire des transactions", a indiqué Nicholas Achiri, directeur général d'Ecobank Gabon. Aussi, les avantages pour les clients sont

nombreux. En effet, ils peuvent désormais effectuer leurs opérations de dépôts d'argent 24h/24 et 7 jours sur 7 et inversement, et ainsi éviter les déplacements physiques non essentiels en agence.

"Ce service va dans le sens du processus de digitalisation que nous avons lancé depuis un certain temps et qui aujourd'hui, avec la situation de la Covid-19, devient extrêmement important. Les autorités ont appelé à ce qu'il y ait le maximum d'interconnexions possibles pour faciliter la tâche aux citoyens dans leurs opérations tout en évitant le maximum de déplacements et de contacts possibles", a expliqué Kamal Okba, directeur général d'Airtel Gabon.

Il faut savoir que l'accès à ce service est simple et gratuit. En effet, il suffit d'avoir une sim Airtel active, un compte AirtelMoney actif, être titulaire d'un compte bancaire Ecobank Gabon, avoir une pièce d'identité en cours de validité et remplir une fiche de demande de rattachement en ligne en écrivant à l'adresse service-rattachement@ecobank.com.

La banque se chargera de faire le rattachement et le client recevra une notification SMS une fois le rattachement effectué.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'Ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue

N° de la RI	Date de la R. I	Parcelle	Section	Ville ou District
14 349	10 AOUT 2020	LOT N°6	HORS SECTION	KANGO
14350	10 AOUT 2020	TERRAIN RURAL		FRANCEVILLE
14372	21 AOUT 2020	136	YE1	AKANDA
14379	27 AOUT 2020	3	YH8	AKANDA
14380	28 AOUT 2020	265	YD1	AKANDA

Le conservateur

